

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'HABITAT ET DU
DEVELOPPEMENT URBAIN

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Brotherhood

MINISTRY OF HOUSING AND
URBAN DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT
AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 00186 - 103 / MINHDU DU 07 JUIN 2023 PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DES MARCHES PASSES APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00072/AONO/MINHDU/CIPM/2023 DU 28 AVRIL 2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VOIES DANS CERTAINES VILLES DU CAMEROUN : DEUX (02) LOTS (EN PROCEDURE D'URGENCE).

FINANCEMENT : FONDS ROUTIER - EXERCICES 2023 ET 2024.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu la constitution ;
Vu la loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;
Vu la circulaire N°0000006/C/MINFI du 30/12/2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finance, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publics pour l'exercice 2023 ;
Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Vu le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°00072/AONO/MINHDU/CIPM/23 du 28 avril 2023 pour l'exécution des travaux d'entretien des voies dans certaines villes du Cameroun : deux (02) lots (en procédure d'urgence). Financement : Fonds Routier - Exercices 2023 et 2024 ;
Vu Le Procès-Verbal de la séance N°57 du 05 Juin 2023 de la CIPM/MINHDU, proposant les attributions aux Entreprises.

DECIDE :

Article 1^{er} - Les soumissionnaires ci-après cités sont retenus comme adjudicataires des marchés relatifs à la consultation suscitée :

| N° Lot | Villes | Soumissionnaire | Montant TTC (en F CFA) | Délaï de livraison |
|--------|-------------|---|------------------------|--------------------|
| 1 | Nkoteng | Gpt NEO PREN Sarl / SOTRAC TP SA | 241 135 628 | Huit (08) mois |
| 2 | Nanga Eboko | BP: 740 Ngaoundéré Tél. : 622 25 45 12 / 695 590 940 | 234 619 048 | Huit (08) mois |


Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/MINHDU

Yaoundé, le 07 JUIN 2023

LE MINISTRE



Présidente née Ketcha Célestine